

## SITES

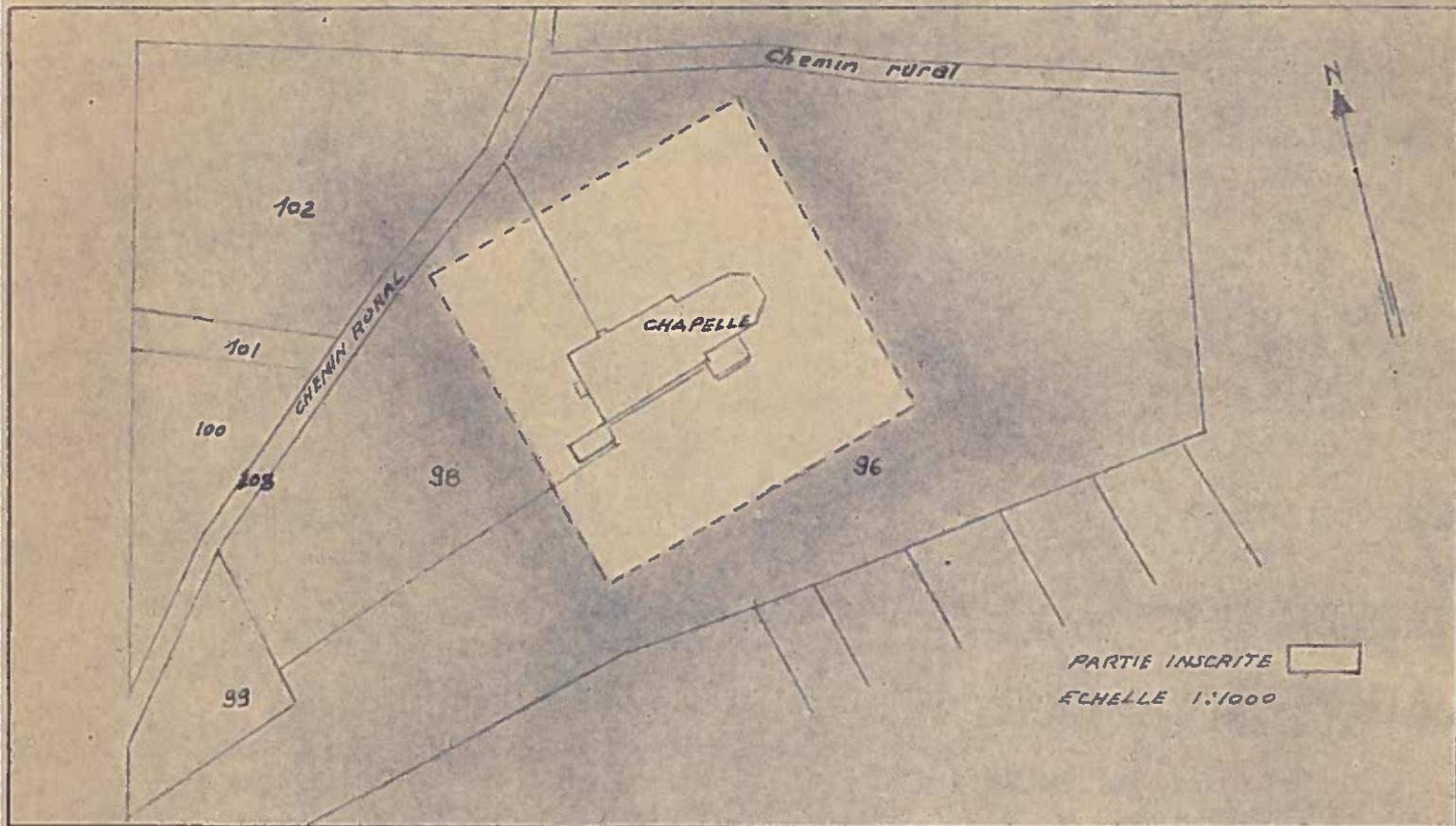
## LA CHAPELLE

COMMUNE : PLOBBSHEIM  
 CANTON : GEISPOLSHHEIM  
 ARROND' : ERSTEIN

INSCRIPTION



CARTE  
 MICHELIN  
 n°: 62  
 PLI: 10

ARRETE DU 28 FEVRIER 1938

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, l'ensemble formé à PLOBBSHEIM (Bas-Rhin) par la chapelle Sainte-Marie du Chêne et ses abords constitués par un carré de 50 mètres de côté autour de la chapelle pris sur les parcelles cadastrales n° 96 et 98 section 22 et appartenant au Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique.

Pour copie conforme  
 Le Chef du bureau des  
 Monuments Historiques  
 et des sites :

Pour le Ministre et  
 par délégation spéciale:  
 le Directeur Général des Beaux -  
 Arts :  
 signé: Georges HUISMAN